

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUIN 2020

L'an deux mil vingt et le 8 juin à 20 heures 00, le Conseil municipal de la Commune de SAINT MARCEL PAULEL, dûment convoqué en date du 29 mai s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Mme Véronique RABANEL, Maire.

**Présents** : Gérard BERSIA - Henri BERTHIER - Didier BOTTAREL - Elisabetta BRAMBILLA – Claudette CROUZET - Frédéric DEHAY – Arnaud EVRARD - Yvette LEROY - Véronique RABANEL – Paul ROUMEGOUX - Yannick WILLEMEN

Aux termes de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

### DESIGNATION DU (DE LA) SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Mme Claudette CROUZET pour assurer le secrétariat de la séance.

### BUDGET 2020 Délibération n°20200301

Les charges de personnel, les charges courantes fixes ainsi que les dépenses obligatoires représentent plus des trois quarts des recettes issues de l'Etat (impôts et dotations).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote à l'unanimité le Budget 2020 qui, après les modifications apportées en cours de séance au projet présenté s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

<i>DEPENSES FONCTIONNEMENT</i>	
<i>Libellé</i>	<i>Montant (en euros)</i>
Charges à caractère général	123 700€
Charges de personnel	80 500€
Autres Charges gestion courante	365 017.10€
Charges financières	1 479.43€
Dépenses imprévues Fonctionnement	30 000€
Virement à la section investissement	94 834.03€
Impôts et taxes	46 477€
<b>TOTAL</b>	<b>742 007.56€</b>

<i>RECETTES FONCTIONNEMENT</i>	
<i>Libellé</i>	<i>Montant (en euros)</i>
Excédent antérieur reporté	433 185.56€
Produits des services	10 800€
Impôts et taxes	238 059€
Dotations et participations	39 484€
Autres produits gestion courante	20 070€
Autres produits financier	3€
Atténuation de charges	306€
Produits exceptionnels	100€

<b>TOTAL</b>	<b>742 007.56€</b>
<i>DEPENSES INVESTISSEMENT</i>	
<i>Libellé</i>	<i>Montant (en euros)</i>
Immobilisations incorporelles	15 444.25€
Immobilisations corporelles	224 151.51€
Immobilisation en cours	15 000€
Remboursement Emprunts	7 206.38€
<b>TOTAL</b>	<b>261 802.14€</b>
<i>RECETTES INVESTISSEMENT</i>	
<i>Libellé</i>	<i>Montant (en euros)</i>
Solde investissement reporté	52 783.33€
Virement section fonctionnement	94 834.03€
Dotations et fonds divers	32 000€
Subventions d'équipement	80 794.78€
Emprunt	1 390€
<b>TOTAL</b>	<b>261 802.14€</b>

<b>NOUVELLES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>
--

Le Conseil municipal a décidé à l'unanimité d'inscrire au Budget 2020 en investissement :

- Réfection des toitures communales
- Achat d'une armoire à clefs
- Achat d'un ordinateur portable pour faciliter le télétravail
- Achat de terrains nécessaires à l'installation des citernes
- Remplacement du véhicule communal
- Extension du réseau d'eau secteur En Lance

Ainsi que de reprendre les opérations d'investissements non effectuées en 2019 suivantes :

- Installation de citernes enterrées sur la commune pour la défense extérieure incendie
- Révision du PLU
- Frais d'étude inhérent à l'installation des citernes
- Travaux pour accessibilité (sur 6 ans) : concerne terrain de sport d'En Rouget pour 2020
- Remplacement vitre au-dessus de la mairie
- Achat d'une armoire ignifugée
- Création d'un espace cinéraire

<b>SUBVENTIONS 2020</b>
-------------------------

Madame Le Maire présente les demandes de renouvellement et les nouvelles demandes de subvention présentant un intérêt local.

Le Conseil municipal fixe comme suit les subventions accordées en 2020 pour un montant global de 5000€ à l'article 6574 :

<b>Associations</b>	<b>Montant voté pour 2020</b>
ACCA de St Marcel Paulel	700,00 €
Arts créatifs	100,00 €
HAYMA (Yoga)	100,00 €
RAKOU PLAISIR	100,00 €
Foyer Rural de SMP	700,00 €
Archers du Girou	- €
Asso. De Pêche vallée du girou	100,00 €
Jeunes Agriculteurs	150,00 €
Chiens guide d'aveugle	100,00 €
Collège de Verfeil	100,00 €
FNATH (accidentés de la vie)	100,00 €
La Bellugo de Verfeil	250,00 €
Basket Club Verfeillois	250,00 €
Pompiers de Verfeil	150,00 €
USV Football	250,00 €
USV Judo Club	250,00 €
USV Rugby	250,00 €
Foyer Laïque de Verfeil	100,00 €
Asaf	30,00 €
Les Théatrales de Verfeil	100,00 €
ADLFA31	100,00 €
ADAVAG	50,00 €
FNACA	150,00 €
Anciens combattants verfeil	150,00 €

**VOTE DE LA FISCALITE 2020**  
**Délibération n°20200302**

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil décide à l'unanimité de maintenir le taux des 2 taxes aux taux inchangés depuis 2003 :

Taxe d'habitation	Constant
Taxe foncier bâti	11,00 %
Taxe foncier non bâti	49,80 %

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23h.